



Villeneuve d'Ascq, le 4 mars 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 25/02/2013 au 01/03/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 25 février 2013	Achats	5 111	0,855	4 370
Séance du 26 février 2013	Achats	5 220	0,853	4 451
Séance du 27 février 2013	Achats	5 398	0,873	4 713
Séance du 28 février 2013	Achats	5 486	0,880	4 828
Séance du 1er mars 2013	Achats	5 450	0,880	4 796
Total		26 665	0,868	23 158